

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 septembre 2022

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Présents : Philippe BERNIER, Eric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, Vitor DE SOUSA, Sandrine GALLEGO, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT, Yves-Marie SAUNIER

Absente excusée : Julie BARROSO

Secrétaire de séance : Jean-François CHARRIER – **Auxiliaire :** Sylvie MONTAGU

Délibération n°2022-50 – Modalités de publicité des actes pris par la Commune

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de choisir la modalité de publicité par affichage des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Délibération n°2022-51 – adhésion au groupement de commandes pour la fournitures et l'acheminement d'énergies et des services associés

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le programme et les modalités financières,
Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergie et services associés
Approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération
Autorise le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commandes et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution.

Délibération n°2022-52 – Protocole d'accord transactionnel

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le protocole d'accord transactionnel
Autorise Monsieur le maire à transiger dans cette affaire.

Délibération n°2022-53 – décision modificative n°2 – budget annexe locaux commerciaux M57

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la décision modificative n°2 au budget M57 - budget annexe locaux commerciaux.

Le Maire,
Maxime LABELLE



Le secrétaire de séance,
Jean-François CHARRIER